

**Synthèse de caractérisation  
d'aptitude à l'emploi d'une colle à parquet  
par essai de stabilité selon NF B 54 008  
Rapport n° FCBA.IBC.342.371-ChD/SMa-N°2025.133.1077-1  
Rapport d'essais N°403/25/0598/A-2-v1**

A l'issue de l'essai ci-dessus référencé et de l'analyse de la fiche technique produite, les résultats obtenus permettent d'attester que la colle **MS 20 plus** de la société :

**SODAL  
680 ALLEE DES COMBES  
ZI PLAINE DE L'AIN  
01150 BLYES FRANCE**

Déposée à la spatule pour lame de parquet en bois massif référence B11 à raison de 1300 g/m<sup>2</sup> minimum, conformément à la fiche technique du produit, peut coller des lames de parquet en Chêne massif conforme à la norme.

EN 13226 de largeur inférieure ou égale à 200 mm et d'éclatement, rapport largeur/épaisseur inférieur ou égal à 10, dans le strict respect de l'ensemble des conditions décrites dans la dernière version du NF DTU 51-2, partie CGM et Partie CCT, ainsi que dans les fiches techniques du produit colle MS 20 plus.

Il est à noter en particulier que l'air ambiant doit être à un état hygrométrique strictement compris entre 40 % et 60 %.

Elle est réputée donner satisfaction au collage de tout parquet contrecollé conforme à la norme EN 13489 et caractérisé selon DTU 51-11 partie CGM par essais de type ISO 24339.

**Christiane DEVAL**

Ingénieur Construction  
Revêtements et Finitions

**Siège social**

10, rue Galilée  
CS 81050 Champs-sur-Marne  
77420 MARNE LA VALLEE CEDEX 2  
Tél +33 (0)1 72 84 97 84  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Siret 775 680 903 00132  
APE 7219Z  
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

**Bordeaux**

Allée de Boutaut – BP227  
33028 Bordeaux Cedex  
Tél +33 (0)5 56 43 63 00